



## PASSEPORT LANGUES

### Dispositif

Le dispositif régional « Passeport Langues Vivantes pour les BTS » est réservé aux étudiants de 1<sup>ère</sup> Année de BTS, titulaires d'un Baccalauréat Professionnel.

Ce dispositif leur permet de bénéficier d'un séjour linguistique de deux semaines sur un campus international. L'étudiant a le choix d'effectuer ce stage intensif en Angleterre ou en Espagne.

Le séjour est intégralement pris en charge par la Région.

### Bénéficiaires

Les étudiants de 1<sup>ère</sup> Année de BTS, titulaires d'un Baccalauréat Professionnel.

### Critères de sélection

- En fonction du quotient familial
- En fonction du dossier scolaire de l'étudiant (prise en compte de l'assiduité de l'étudiant, de son comportement dans la vie de l'Etablissement, et de ses résultats scolaires).

Si vous êtes intéressés par ce dispositif et si vous souhaitez davantage d'éléments, veuillez vous référer auprès de **Madame TRAN** – Chargée de la Mobilité Internationale (Bureau de l'Enseignement Supérieur).

### **Pièces Jointes :**

- ↳ Courrier de Carcado-Saisseval destiné aux étudiants de Première Année de BTS
- ↳ Conditions générales « Passeport Langues Vivantes pour les BTS » Session Printemps 2016.

## STAGES LINGUISTIQUES PRINTEMPS 2016

A Paris, Le Mardi 1<sup>er</sup> Décembre 2015

A l'attention des étudiants de Première Année de BTS titulaires d'un Bac Professionnel

La Région Île-de-France propose aux étudiants de Première Année de BTS titulaires d'un Baccalauréat Professionnel, de bénéficier de **séjours linguistiques** d'une durée de **deux semaines**, en **Angleterre** ou en **Espagne**.

**Ces stages linguistiques intensifs sont intégralement pris en charge par la Région** (transport, hébergement, 1/2 pension, cours de langues, activités sportives et sorties culturelles, excursion...).

Cependant, les étudiants d'origine étrangère devront faire eux-mêmes les démarches pour l'obtention de leur visa, et devront subvenir aux frais de ce dernier.

Les séjours linguistiques sont prévus pendant les vacances scolaires de Printemps de la zone C (du 17 Avril au 1<sup>er</sup> Mai 2016).

Le nombre de places par session étant **contingenté**, nous vous conseillons de formuler plusieurs choix d'hébergement afin d'accroître vos chances d'être retenus. Vous serez inscrits en fonction du quotient familial et selon l'ordre d'arrivée des dossiers.

Nous sommes convaincus de l'importance de ces séjours pour votre formation, et vous encourageons à y participer.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir remplir le Formulaire de candidature ci-joint et de le rapporter au Bureau de l'Enseignement Supérieur (Madame TRAN) **avant le Vendredi 18 Décembre 2016**.

Responsable administrative des  
Relations internationales  
L. TRAN



Directrice Adjointe de l'Enseignement Supérieur  
M.ELLENA



**Formulaire de candidature  
Stages linguistiques printemps 2016**

(Attention ! Cette candidature ne vaut pas inscription)

Ces séjours sont offerts par la Région Île-de-France.

**Afin que soit validée la candidature de vos étudiants, merci de bien vouloir respecter la procédure suivante :**

- Faire signer le formulaire par l'étudiant et le chef d'établissement
- Regrouper tous les formulaires de l'établissement et les retourner par courrier et par envoi unique accompagné d'une impression du tableau récapitulatif à l'adresse suivante :

Région Île-de-France  
Unité Lycée – DPEE - PLV 2016  
M. Philippe FLAGEUL  
24 rue du Général Bertrand  
75007 PARIS

**Attention !**

- le tableau récapitulatif doit regrouper toutes les candidatures de l'établissement et être retourné en parallèle par voie électronique à l'adresse suivante : [passport-langues@iledefrance.fr](mailto:passport-langues@iledefrance.fr)
- seuls les dossiers proposés et adressés par le chef d'établissement seront acceptés
- aucune inscription individuelle ne sera prise en compte, que celle-ci émane d'un étudiant ou d'un enseignant (pour sa seule classe).

**Nom du Lycée:**.....

**Code UAI :**.....

**Adresse électronique du lycée**.....

**Nom de la personne responsable du suivi du dossier « Passeport langues-vivantes » au sein de l'établissement :**.....

**Fonction :**.....

**Téléphone du responsable du dossier**.....

**Adresse électronique du responsable**.....

Nom de l'étudiant :	Prénom
.....	.....
Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ...../...../.....

Intitulé du BTS : .....

Intitulé du Baccalauréat professionnel obtenu : .....

Montant du quotient familial : .....  
(revenu brut global / nombre de parts)

Adresse personnelle de l'étudiant : .....

.....

Téléphone :

Mail :

Destination souhaitée :

Angleterre  Espagne

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'organisme

.....  
.....  
.....

Type d'hébergement souhaité :

Campus exclusivement  Famille exclusivement

Accepte tous les deux types d'hébergement

**Attention ! Le nombre de places étant limité, l'organisme ne peut s'engager à proposer systématiquement choix retenu.**

**Si vous avez besoin d'un visa pour vous rendre en Angleterre ou en Espagne, les délais d'obtention peuvent être très longs (environ 2 mois)**

Les visas sont à la charge des élèves.

Si ma candidature est retenue, je m'engage à participer au séjour linguistique offert par la Région Île-de-France si les propositions de l'organisme correspondent aux choix que j'ai exprimés ci-dessus ;

A....., le .....

Signature de l'étudiant

Signature du Proviseur

Cachet de l'établissement

## LETTRE DE CAUTION

### CAUTION DE 200€ - CONDITIONS DE RESTITUTION OU D'ENCAISSEMENT

Je soussigné *Nom* ..... *Prénom* .....  
étudiant en première année de BTS au lycée (*Nom du lycée*) .....  
à (*Commune du lycée*) .....

m'engage, si je suis retenu, à participer au stage linguistique proposé par la Région Île-de-France à une des dates que j'ai précisée dans le formulaire d'inscription.

#### Condition de « restitution » du chèque de caution

**Le chèque de caution de 200€ fait à l'ordre de l'organisme CLC, ne sera pas encaissé si l'étudiant participe au séjour prévu (ou si l'étudiant n'est pas retenu)**

Ce chèque sera détruit une fois le séjour effectué.

**Le chèque de caution de 200€ ne sera pas encaissé si l'étudiant devait se désister au plus tard 1 mois jour pour jour avant la date prévue du départ. Une demande écrite d'annulation devra impérativement être adressée à CLC dans ce même délai (en précisant la raison de l'annulation). La Région Île-de-France et votre établissement scolaire en seront informés.**

Ce chèque sera détruit une fois l'annulation validée.

**En cas d'annulation de la participation de l'étudiant dans un délai inférieur à 1 mois jour pour jour de la date prévue du départ, la caution de 200€ versée à l'organisme CLC sera encaissée par ce dernier, excepté dans les cas suivants :**

- maladie grave nécessitant un suivi et une surveillance médicale (constatée médicalement avec certificat),
- accident grave (constaté médicalement avec certificat et attestation d'hospitalisation),
- décès d'un proche (conjoint, parents, frères, sœurs, grands-parents) avec attestation,
- convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré (avec attestation),
- convocation à un examen de rattrapage (avec attestation)
- refus de délivrance d'un visa, à condition que la demande ait été effectuée 2 mois avant la date prévue du départ (fournir l'attestation datée de demande de visa et l'attestation datée du refus de délivrance),
- ou tout autre cas de force majeure (on entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche l'étudiant de participer au stage).

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'encaissement ou de restitution de la caution (destruction du chèque).

Fait à ....., le .....

Signature de l'étudiant.

**NB : Joindre impérativement le chèque de caution à ce courrier et à votre dossier d'inscription**

**PASSEPORT LANGUES VIVANTES POUR LES BTS**  
**Sessions printemps 2016**

**Le dispositif « Passeport Langues vivantes pour les BTS » s'adresse uniquement aux élèves inscrits en première année de BTS et titulaires d'un baccalauréat professionnel**

**Il s'agit d'un stage linguistique intensif de 2 semaines en Angleterre ou en Espagne, offert aux candidats retenus, pendant les vacances de printemps de la zone C.**

**Le transport, l'hébergement, la demi-pension, les cours de langues, certaines activités et sorties culturelles sont intégralement pris en charge par la région Île-de-France.**  
Seul le repas de midi demeure à la charge des élèves.

Les élèves qui ont besoin d'un visa pour se rendre en Angleterre ou en Espagne devront effectuer eux-mêmes les démarches.

**Transport**

Le transport s'effectue en train, en car ou exceptionnellement en avion. Les élèves sont pris en charge à la gare et pendant tout le trajet jusqu'à destination par un accompagnateur.

**Hébergement**

Les élèves peuvent choisir entre **un hébergement en famille ou un hébergement en campus international**. Le nombre de places en campus étant limité, il est indispensable que les élèves indiquent, sur le formulaire de candidature, qu'ils acceptent un hébergement en famille si leur demande en campus ne peut être satisfaite. Dans le cas contraire, ils doivent indiquer qu'ils préfèrent renoncer à leur séjour.

**Repas**

Le petit-déjeuner et le dîner se déroulent soit en famille, soit sur le campus en fonction du type d'hébergement choisi. Dans les deux cas, ces repas sont pris en charge par la région Île-de-France.  
**Seul le repas de midi demeure à la charge de l'étudiant.**

**Cours de langue**

Les élèves s'engagent à assister à **20 séances de cours hebdomadaires**, dispensés par groupe de 12 et regroupant des étudiants de toutes nationalités sur le campus.

Un test leur sera proposé en début de séjour pour les répartir dans les différents groupes de niveau. Un certificat attestant de leur assiduité et du niveau de langue obtenu (Cadre européen commun de référence pour les langues) leur sera remis en fin de séjour.  
Ces cours se dérouleront tantôt le matin, tantôt l'après-midi.

**Activités sportives et culturelles**

Diverses activités sportives (basket, foot, tennis...) et sorties culturelles (visites de la ville, musées etc.) seront proposées **au moins 3 fois par semaine**, en alternance avec les ½ journées de cours, ainsi que des soirées à thème (soirées disco, barbecue etc)

**Excursion**

Une excursion **d'une journée complète**, en général le samedi entre les deux semaines de séjour, sera proposée aux élèves, pour découvrir les environs de la ville dans laquelle ils séjournent. Cette excursion est prise en charge par la Région.

### **Encadrement**

Un accompagnateur réside sur le campus pendant toute la durée du séjour des élèves.  
Il veille au bon déroulement des séjours, sur le campus et dans les familles.  
Un numéro d'urgence, disponible 24h sur 24 est mis en place par l'opérateur.

### **Caution**

Afin d'éviter les nombreux désistements de dernière minute ou le peu de motivation de certains élèves malgré leur engagement, une caution de 200€ est demandée aux candidats retenus.

Elle n'est pas encaissée et sera restituée :

- en cas de désistement moins de deux mois avant le départ, qu'aux conditions prévues dans le formulaire joint au dossier d'inscription.
- en cas de désistement de moins de 2 mois avant le départ en cas de force majeure sous réserve de présentation d'une attestation officielle (certificat maladie, ...)

### **Visas**

Attention ! Les délais d'obtention d'un visa pouvant atteindre 2 mois, les élèves d'origine étrangère concernés devront faire les démarches dès la confirmation de leur date de départ.  
Le prix du visa est à la charge des élèves.

### **Présélection des candidatures**

Il appartient aux établissements de sélectionner les candidatures des étudiants qu'ils souhaitent présenter.

**Les dossiers de candidatures pour les séjours de printemps sont limités à 10 par établissements.**

L'ensemble de ces dossiers, classés par ordre croissant de quotient familial, devront être retournés, au plus tard le **vendredi 15 janvier 2016** (cachet de la poste faisant foi).

Le quotient familial est calculé à partir du dernier avis d'imposition disponible à la date du dépôt de la candidature (revenu brut global / nombre de parts).

Seuls les dossiers de candidature complets présentés par l'établissement seront instruits.

Les jeunes qui bénéficieront des stages linguistiques organisés devront être majeurs le jour du départ

### **Modalités de sélection**

Après avoir instruit l'ensemble des candidatures, le séjour est attribué à l'étudiant dont le dossier est conforme, en respectant le classement proposé par chaque établissement et ce jusqu'à épuisement des crédits alloués par la Région.

Les étudiants non retenus sur cette 1<sup>ère</sup> sélection sont placés en liste d'attente.  
Dès recensement de désistements les séjours leurs sont proposés.